



Demande certificat de la nationalité française

Par **faycal85**, le **20/08/2010** à **02:37**

Bonjour, mon père qui est décédé en 1986 a acquis la nationalité française en cinquantaine grâce à son mariage avec une française et le seul document que je possède est sa carte nationale d'identité délivrée en avril 1959 à la préfecture de Rhône. J'ai sollicité la délivrance de la CNF au pré de SERVICE DE LA NATIONALITÉ DES FRANÇAIS NÉS ET ÉTABLIS HORS DE FRANCE 30, rue du Château des Rentiers – 75647 Paris Cédex 13. Mon âge est 35 ans et c'est ce que j'ai le droit au CNF salutations merci